

méconnue par ses propres enfants, il est impossible, croyons-nous d'offrir plus noble consolation, plus religieux et plus solide encouragement, plus éloquente et plus ferme protestation d'admiration et de piété filiale.

Monsieur l'abbé Primeau, curé de Boucherville, s'avança ensuite et remit à Monseigneur, avec un rare bonheur d'expressions et la plus exquise délicatesse de sentiments, un magnifique cadeau destiné aux travaux d'achèvement de la nouvelle cathédrale.

Monseigneur remercia l'assistance.

Il eut été difficile de ne pas faire allusion aux douleurs de l'heure présente, aux étranges errements du petit nombre.

Mais, malgré les épreuves que l'on s'ingénie à multiplier, les paroles de Sa Grandeur furent, comme toujours, empreintes d'une aimable facilité, d'une généreuse et paternelle douceur, et, surtout, d'une inaltérable confiance envers Celui qui est le Maître des cœurs, et le Juge Suprême de tous les hommes !

## TEMOIGNAGE de MONSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL

### Texte officiel

Nous publions ci-dessous le texte officiel du témoignage rendu par Sa Grandeur Mgr Fabre, jeudi, 12 octobre courant, dans la cause de la *Canada-Revue*.

### COUR SUPÉRIEURE

Présent : l'honorable juge PAGNUELO.

La Compagnie de Publication du *Canada-Revue*,

Demanderesse,

vs

Sa Grandeur Mgr Edouard-Charles Fabre,

Défendeur.

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize, le douzième jour d'octobre, est comparue Sa Grandeur Mgr Edouard-Charles Fabre, le défendeur en cette cause, âgé de 66 ans, témoin produit par la Demanderesse, lequel, après serment prêté, dépose et dit :

Q. Vous avez déclaré, Monseigneur, dans l'examen qui a eu